

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	5

SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur
Bernard MATTER

Excusées : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Bernard MATTER),
Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA, Madame
Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement),
Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu les articles L 631-13 et L 633-1 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de France Domaine du 1^{er} juillet 2025,
Délibère :

**B/2025/037 : **Bischheim - Rue de la Robertsau : Acquisition de 32 logements en VEFA.
Autorisation d'acquisition et de signature d'une convention de gestion
locative****

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Nexxt-Immo, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 32 logements et 25 places de stationnements Rue de la Robertsau, pour un prix d'acquisition total de 5 318 544,50 € HT, soit 2 974,26 €/m² SHAB, qui se décompose comme suit :

- Pour les logements en PLAI y compris 2 places de stationnement :
268,79 m² SHAB x 2 550 € HT (PLAI Séniors), soit 685 414,50 € HT (TVA 5,5 %)
- Pour les logements en PLUS y compris 4 places de stationnement :
435,60 m² SHAB x 2 550 € HT (PLUS Séniors), soit 1 110 780,00 € HT (TVA 10 %)
- Pour les logements en PLI y compris 19 places de stationnement :
1 083,80 m² SHAB x 3 250 € HT, soit 3 522 350,00 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 1 788,19 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser la signature d'une convention de gestion locative avec le CCAS de la Ville de Bischheim,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme